

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR**

**AVIS**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 6 décembre, à 19 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick SIMON, Maire.

Présents : M. SIMON, M. MABILLE, Mme SERY, M. BOUFFIGNY, Mme BRIFFAUT, Mme BENOIST, M. SARAIVA, Mme GUÉLODÉ, M. THOMAS, Mme ANQUETIL, M. LUCE, Mme GERVASON, M. ROGER et Mme LAMOTTE.

Absents excusés : Mme MOAL qui a donné pouvoir à Mme LAMOTTE, M. PONTY qui a donné pouvoir à M. MABILLE, Mme ZOUAOUA qui a donné pouvoir à Mme BENOIST

Absents : M. BONDANÈSE et M. JOLLY

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H20.

Secrétaire de séance : Monsieur BOUFFIGNY

Monsieur THOMAS propose que Madame GUÉLODÉ soit la deuxième secrétaire de séance. Monsieur SIMON refuse et après un vote, seul Monsieur BOUFFIGNY est retenu comme secrétaire de séance.

Monsieur THOMAS demande à Monsieur le Président de séance l'autorisation de filmer la séance avec son téléphone portable pour la mettre sur les réseaux sociaux. Monsieur SIMON refuse sa demande ainsi que certains de ses collègues. Ensuite, Monsieur THOMAS demande la permission d'enregistrer la séance. Monsieur SIMON refuse ainsi que plusieurs conseillers.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2018**

Le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

**DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.153-12 ,  
Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 12 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,  
Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 décembre 2015 définissant les modalités de la collaboration avec les communes,  
Vu le premier débat organisé sur le PADD au sein du conseil municipal le 24 mars 2017,  
Vu le document transmis à la commune comme support au débat,  
Considérant qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur le PADD  
Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat.

Le groupe d'élus d'opposition (M. THOMAS, Mme GUÉLODÉ, Mme ANQUETIL et M. ROGER) refuse de participer au débat sur le PADD du PLUi car en juillet 2016, Monsieur SIMON ne l'a pas autorisé à participer aux plateformes collaboratives.

Monsieur SIMON explique les différentes zones et fait savoir que le zonage est pratiquement finalisé. Par rapport à l'actuelle carte communale, quelques terrains ne seront plus constructibles. Les maisons en briques, silex et les chaumières devront respecter quelques critères en cas de rénovation. Par exemple, elles ne pourront pas être isolées par l'extérieur afin de sauvegarder le patrimoine immobilier.

A l'issue des échanges, et au regard de l'évolution de l'objectif de modération de consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers pour l'habitat, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur le PADD du PLUi de la Métropole Rouen Normandie. Monsieur SIMON fait

savoir qu'en février 2019, le PLUi repassera en Métropole. Ensuite, un commissaire enquêteur sera nommé afin de recevoir les éventuelles doléances. Vers la fin de l'année 2019, le PLUi sera définitivement adopté.

### **ACQUISITION**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acheter une tente avec murs sur 3 côtés, au prix de 1 087.71€ HT soit 1 305.25€ TTC

Cette dépense sera imputée au chapitre 21 du budget.

### **TARIF POUR LE SPECTACLE DU 13 JANVIER 2019**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif du spectacle du 13 janvier 2019 à 5€ pour les moins de 12 ans et à 7€ pour les autres personnes.

Les recettes seront encaissées par la régie « fêtes et manifestations ». La dépense qui s'élève à 600€ + éventuellement les frais de SACEM seront imputés au chapitre 62 du budget.

### **TARIFS DES LOCATIONS ET PRESTATIONS À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2019**

Le conseil municipal, à la majorité, 12 voix «pour» et 5 «contre : M. THOMAS, Mme GUÉLODÉ, Mme ANQUETIL, M. ROGER et Mme MOAL » décide de revaloriser de 2% les tarifs des locations et prestations communales. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, les tarifs seront les suivants :

**CONCESSIONS** : au chapitre 70 du budget

	30 ans	50 ans	100 ans
EN TERRE : ADULTES (gratuit pour les enfants – conseil municipal du 16/11/2012)	233.60€	349.45€	713.60€
COLUMBARIUM (la case)		1 105.00€	

**LOCATIONS VERBALES** : (au chapitre 70 du budget)

Mme HÉRICHER O : 535.40€ - M. MORISSE R. : 11.86€ - M. DAMOIS S : 667.40€

**LOCATION DES JARDINS** : 24€ l'unité (au chapitre 70 du budget)

**VENTES D'HERBE** : (au chapitre 70 du budget)

à la Corderie : 60.09€ et 36.08€

route de Saint-Paër : 74a : 148.70€

**LOCATION PRÉCAIRE D'UN LOCAL AU CENTRE** (au chapitre 75 du budget)

Mme MOAL : 229.70€ par mois

**LOCATION A LA SALLE POLYVALENTE** : (au chapitre 75 du budget)

	Demandeur Hors Commune	Demandeur Commune	Société Locale
1ère journée	349.85€	216.40€	110.55€
2ème journée	259.20€	173.70€	-
½ journée	176.80€	129.45€	66.50€
Le vendredi soir	45.60€	45.60€	-

**COUVERTS et LAVE-VAISSELLE** : (au chapitre 70 du budget)

	Demandeur Hors Commune	Demandeur Commune
Couverts	1,73€	1,26€
Verre Vin d'honneur	0,41€	0,41€
Lave-vaisselle	49,10€	49,10€

**REMBOURSEMENT DE LA VAISSELLE CASSÉE :** (au chapitre 70 du budget)

Plat creux	9.35€	Assiette plate filet rouge	2.00€
Plat à tarte	9.35€	Assiette à dessert filet rouge	2.00€
Pelle à tarte	4.52€	Assiette creuse filet rouge	2.00€
Plat à poisson	18.40€	Verre à apéritif Islande	1.62€
Saladier	9.35€	Verre à eau	1.62€
Verseuse à café	9.35€	Verre à vin	1.62€
Tasse à café	2.00€	Verre à vin blanc	1.62€
Sous-tasse	2.00€	Verre à digestif	1.62€
Saucière	9.35€	Coupe à champagne	1.62€
Moutardier	3.72€	Flûte à champagne	1.62€
Spatule	0.51€	Bac gris	18.65€
Cendrier	1.62€	Salière/poivrière	2.00€
Corbeille à pain	3.50€	Bol à consommer	2.00€
Couteau de table	3.50€	Carafe	1.69€
Cuillère de table	0.95€	Tire-bouchon	5.95€
Fourchette	0.95€	Ouvre-boîte	1.97€
Cuillère à café	0.70€	Pince à sorbet	14.10€
Fourchette à poisson	1.52€	Vase	5.95€
Couteau à poisson	1.52€	Louche D.16	22.95€
Plateau	15.58€	Ecumoire D.16	11.42€
Coupelle	1.14€	Pince de service	6.88€
Pelle à tarte	4.52€	Couverts à salade	3.02€

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA PRESTATION GLOBALE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION**

Monsieur SIMON expose à ses collègues que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ou encore le fonctionnement des instances paritaires, etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CDG76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CDG76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes :

- conseil et assistance chômage
- conseil et assistance au précontentieux et au contentieux en ressources humaines
- conseil et assistance au calcul de la rémunération des agents publics en congé de maladie et relevant du régime général
- réalisation des dossiers CNRACL
- réalisation des paies
- mission archives
- conseil et assistance au recrutement
- missions temporaires
- médecine préventive \*
- aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- expertise en hygiène et sécurité

- expertise en ergonomie
- expertise en ergonomie d'un poste de travail
- ou toute autre mission.

\* La mission de médecine préventive est sollicitée par une convention d'adhésion supplémentaire qui prévoit les modalités de sa réalisation, les autres missions sont sollicitées par un formulaire de demande de mission ou de travaux.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du CDG76
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes subséquents notamment la convention pour le renouvellement de l'adhésion au Pôle « Santé Prévention » qui sera conclue pour une durée de 4 ans avec un effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, ainsi que son annexe.

### **RÉPONSE AU COURRIER ADRESSÉ À LA POPULATION PAR 4 CONSEILLERS MUNICIPAUX**

M. THOMAS, Mme GUÉLODÉ, Mme ANQUETIL et M. ROGER stipulent que ce point ne devait pas être inscrit à l'ordre du jour.

Monsieur SIMON apporte quelques précisions au courrier adressé à la population par le groupe d'élus d'opposition, notamment en ce qui concerne :

- 1) le Téléthon : le fait de s'associer avec l'équipe municipale et les associations est très certainement plus intelligent que d'organiser, comme l'an passé, une activité de leur côté.
- 2) La réunion du 25 octobre où il n'y avait pas le quorum. Cela n'a servi qu'à nous faire perdre 15 jours d'une part, et d'autre part, de l'argent à un collègue qui avait pris des heures pour participer à cette réunion.
- 3) Mise en cause de la présence de deux adjoints : depuis le début de ce mandat et suite à divers messages qui suivent les réunions, nous travaillons différemment. Nos adjoints font ce que je leur demande. Quant aux présences, j'ai donc fait faire un tableau récapitulatif des présences de l'ensemble des conseillers et il est très parlant. Mesdames et Messieurs les élus du groupe d'opposition, vous devriez regarder à deux fois avant d'écrire n'importe quoi.
- 4) L'achat d'un véhicule : le débat a eu lieu en réunion de conseil municipal. La décision avait été de reprendre un véhicule diesel car pour l'entretien, il est plus facile de travailler avec notre garagiste que d'aller vers des garages rouennais.
- 5) Le PLUi : la population a été informée par le flash-Infos des réunions publiques et cela continuera dans ce sens. A chacun de suivre l'évolution de ce dossier que je suis personnellement.
- 6) La défense incendie : suite au décret de février 2017, notre commune a été fortement impactée. Là aussi, je suis intervenu auprès de la Métropole et les choses avancent.
- 7) La sécurité aux écoles : en juin dernier, j'ai proposé deux devis au conseil municipal. Il m'a été demandé de revoir ce dossier et il sera représenté en réunion de conseil dès que possible. Quant au dossier de Monsieur Patrice ROGER, je ne l'ai jamais eu et je m'étonne de cette position sachant que nous ne l'avons pas vu aux conseils d'écoles pendant plusieurs années de ce mandat. Ce qui est écrit dans cette lettre est totalement faux. En ce qui concerne la présence de Madame LAMOTTE au conseil d'école du 16 octobre 2018, effectivement je lui ai demandé d'y assister car Madame SERVY et moi-même étions retenus ailleurs. De plus, ce n'était pas la première fois que Madame LAMOTTE assistait à un conseil d'école.

RÉCAPITULATIF DES PRÉSENCES AUX 33 RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2014 AU 12 NOVEMBRE 2018

SIMON Patrick	33/33
MABILLE Sébastien	28/33
SERY Réjane	29/33
BOUFFIGNY Benoit	25/33
BENOIST Peggy	25/33
BRIFFAUT Laurence	22/33
SARAIVA José	30/33
GUÉLODÉ Juliane	30/33
THOMAS Joël	26/33
ANQUETIL Martine	17/33
LUCE Jean-Marc	31/33
GERVASON Aude	26/33
ROGER Patrice	15/33
LAMOTTE Astrid	29/33
BONDANÈSE Vito	15/33
MOAL Anne	20/33
PONTY Sébastien	28/33
ZOUAOUA Leslie	25/33
JOLLY Ludovic	24/33

Dorénavant, les comptes rendus des réunions de conseil seront distribués dans les boîtes aux lettres de nos habitants jusqu'à la fin de ce mandat.

Monsieur ROGER, en tant que vice-président de la commission des écoles remet une lettre à Monsieur SIMON. Il prendra le temps de la lire et éventuellement lui apportera une réponse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.